

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.01.2015

Numéro de version 2

Révision: 21.01.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Acide Perchlorique 50% < C ≤ 72%
- **FDDS n°:** CH0091
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Secteur d'utilisation**
 - SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
 - SU9 Fabrication de substances chimiques fines
 - SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)
 - SU24 Recherche scientifique et développement
- **Catégorie du produit**
 - PC19 Intermédiaire
 - PC20 Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation
 - PC21 Substances chimiques de laboratoire
 - PC29 Produits pharmaceutiques
 - PC39 Cosmétiques, produits de soins personnels
 - PC40 Agents d'extraction
- **Catégorie du procédé**
 - PROC1 Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
 - PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
 - PROC3 Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
 - PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.
 - PROC5 Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)
 - PROC9 Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage).
 - PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.
- **Catégorie de rejet dans l'environnement**
 - ERC1 Fabrication de substances
 - ERC2 Formulation de préparations
 - ERC4 Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
 - ERC6a Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
- **Emploi de la substance / de la préparation** Produits chimiques pour laboratoire
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
 CARLO ERBA REAGENTS
 Chaussée du Vexin
 Parc d'Affaires des Portes - BP616
 27106 VAL DE REUIL Cedex
 Téléphone: +02 32 09 20 00
 Télécopie: +02 32 09 20 20
- **Contact:**
 Q.A / Normative
 email: MSDS_CER-SDS@cer.dgroup.it
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.01.2015

Numéro de version 2

Révision: 21.01.2015

Nom du produit: Acide Perchlorique 50% < C ≤72%

(suite de la page 1)

France (ORFILA 24h/24) - Tel : +33 (0)1 45 42 59 59
 Belgium - Tel : 32 070/245 245
 EU Tel : 112
 Suisse : 145

SECTION 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS03 flamme au-dessus d'un cercle

Ox. Liq. 1 H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1A H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

- Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



C; Corrosif

R35: Provoque de graves brûlures.



O; Comburant

R8: Favorise l'inflammation des matières combustibles.

R5: Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.

- Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les Substances de la CE", Dir. 67/548/CE, dans la dernière version valable, et de la "Directive générale de classification pour les Préparations de la CE", Dir. 99/45/CE, dans la dernière version valable.

- Système de classification:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les Substances de la CE", Dir. 67/548/CE, dans la dernière version valable.

- 2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- Pictogrammes de danger



GHS03 GHS05

- Mention d'avertissement Danger

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Acido perchlorico..%

- Mentions de danger

H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.01.2015

Numéro de version 2

Révision: 21.01.2015

Nom du produit: Acide Perchlorique 50% < C ≤72%

(suite de la page 2)

Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
- P221 Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.
- P264 Se laver soigneusement après manipulation.
- P283 Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges.
- P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3 Autres dangers -
Résultats des évaluations PBT et vPvB

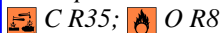

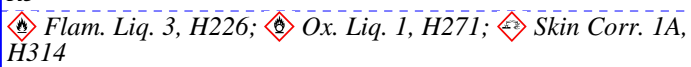


- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

 • **Description:** Mélange composé des substances indiquées ci-après:

Composants dangereux:

CAS: 7601-90-3 EINECS: 231-512-4 Numéro index: 017-006-00-4 RTECS: SC 7500000	Acido perclorico..%  C R35;  O R8 R5  Flam. Liq. 3, H226;  Ox. Liq. 1, H271;  Skin Corr. 1A, H314	50-100%
--	--	---------

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Boire de l'eau en abondance et aérer la pièce.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indications destinées au médecin:** Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.01.2015

Numéro de version 2

Révision: 21.01.2015

Nom du produit: Acide Perchlorique 50% < C ≤72%

(suite de la page 3)

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **Renseignements généraux:**
Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à surpression, approuvé par MSHA/NIOSH (ou l'équivalent) ainsi qu'un équipement de protection couvrant tout le corps.
- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Chlorure d'hydrogène (HCl)
Favorise la combustion.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Ne pas inhaler les gaz de combustion et les gaz d'incendie.
- **Autres indications** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Renseignements généraux:** Utiliser un matériel de protection adéquat, tel qu'indiqué dans la Section 8.
- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs.
Veiller à une aération suffisante.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Diluer avec beaucoup d'eau après avoir récupéré le produit.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Aspirer le produit déversé dans un récipient adapté. Recueillir le reste à l'aide d'une matière poreuse inerte (kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel etc.).
Assurer une aération suffisante.
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
- **Prévention des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri de la chaleur.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Peut exploser s'il est mélangé avec des substances organiques.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun:**
Ne pas conserver avec les acides.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.01.2015

Numéro de version 2

Révision: 21.01.2015

Nom du produit: Acide Perchlorique 50% < C ≤72%

(suite de la page 4)

Ne pas stocker avec les matières inflammables.

- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative de substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

- **DNEL**

Oral	LD50	200 < LD50 < 2000 mg/kg (rat)
------	------	-------------------------------

7601-90-3 Acido perchlorico.. %		
--	--	--

Oral	LD50	1100 mg/kg (rat)
------	------	------------------

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Equipement de protection individuelle:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou imbibés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec la peau.

- **Protection respiratoire:**



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration autonome.

- **Protection des mains:**

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/689/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.



Gants de protection

Gants en caoutchouc

- **Matériau des gants**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.01.2015

Numéro de version 2

Révision: 21.01.2015

Nom du produit: Acide Perchlorique 50% < C ≤72%

(suite de la page 5)

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: En cas de transvasement de grandes quantités ou démontage de raccords.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Masse molaire

· Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Inodore
Seuil olfactif:	Non déterminé.

· valeur du pH: Non déterminé

· Changement d'état

Point de fusion:	-18 °C
Point d'ébullition:	181 °C
Point d'éclair:	> 100 °C

· Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.

· Température d'autoinflammation:

Température de décomposition: Non déterminé.

· Auto-inflammation:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion:

Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.

· Limites d'explosion:

Inférieure: Non déterminé.

Supérieure: Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20 °C: 39,1 hPa

 · Densité à 20 °C: 1,6 g/cm³

· Densité relative: Non déterminé.

· Densité de vapeur: Non déterminé.

· Vitesse d'évaporation: Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Entièrement miscible

· les solvants organiques: Insoluble

· Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

· Viscosité:

Dynamique à 20 °C: 4 mPas

Cinématique: Non déterminé.

Solvants organiques: 0,0 %

· 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Voir 10.3

· 10.2 Stabilité chimique

· Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.01.2015

Numéro de version 2

Révision: 21.01.2015

Nom du produit: Acide Perchlorique 50% < C ≤72%

(suite de la page 6)

- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réaction aux acides puissants.
Peut réagir dangereusement avec substances réductrices ou inflammables en masse.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Alcools
produits reducteurs ou combustibles
Acides forts.
Bases
Anhydrides
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Acide chlorhydrique

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**
- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Effet fortement corrosif sur la peau et les muqueuses.
- **des yeux:** Effet fortement corrosif.
- **Ingestion:** Peut être nocif en cas d'ingestion.
- **Inhalation:**
Le produit est extrêmement destructeur pour le tissu des muqueuses et des voies respiratoires supérieures.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):** On ne connaît pas d'autres données importantes.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Corrosif
L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Procédé:**
- **Informations écologiques:** Non disponible.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:**
Effets localisés: peut donner lieu à une modification du pH avec détérioration de la vie aquatique.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (WGK allemands) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.01.2015

Numéro de version 2

Révision: 21.01.2015

Nom du produit: Acide Perchlorique 50% < C ≤72%

(suite de la page 7)

 · **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets
· Recommandation:

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Réutiliser s'il est possible ou s'adresser à une entreprise de rejet.

· Code déchet:

L'Union européenne ne fixe pas de règles uniformes pour l'élimination des déchets chimiques, qui sont des déchets spéciaux. Leur traitement et l'élimination de la législation interne de chaque pays. Ainsi, dans chaque cas, vous devriez contacter les autorités concernées, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des déchets.

2001/573/CE: Décision du Conseil du 23 Juillet 2001 modifiant la liste des déchets contenus dans la décision 2000/532/CE.

Directive 91/156/CEE du Conseil du 18 Mars 1991 modifiant la Directive 75/442/CEE relative aux déchets.

· Emballages non nettoyés:

Les contenants et emballages contaminés par des substances ou préparations dangereuses, avoir les produits du même traitement.

Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 Décembre 1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

· Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

SECTION 14: Informations relatives au transport

· 14.1 No ONU
· ADR, IMDG, IATA

UN1873

· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies
· ADR

1873 ACIDE PERCHLORIQUE solution

· IMDG, IATA

PERCHLORIC ACID solution

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
· ADR

· Classe

5.1 (OC1) Matières comburantes.

· Étiquette

5.1 + 8

· IMDG

· Class

5.1 Matières comburantes.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31


Date d'impression : 21.01.2015

Numéro de version 2

Révision: 21.01.2015

Nom du produit: Acide Perchlorique 50% < C ≤72%

(suite de la page 8)

· Label	5.1/8
· IATA	
	
· Class	5.1 Matières comburantes.
· Label	5.1 (8)
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	I
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Polluant marin :	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières comburantes.
· Indice Kemler:	558
· No EMS:	F-A,S-Q
· Segregation groups	Acids
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités exceptées (EQ):	E0
· Quantités limitées (LQ)	0
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	I
· Code de restriction en tunnels	B/E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	0
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN1873, ACIDE PERCHLORIQUE solution, 5.1 (8), I

SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS03 GHS05

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
Acido perchlorico..%
- **Mentions de danger**
H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.01.2015

Numéro de version 2

Révision: 21.01.2015

Nom du produit: Acide Perchlorique 50% < C ≤72%

(suite de la page 9)

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

· **Conseils de prudence**

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
- P221 Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.
- P264 Se laver soigneusement après manipulation.
- P283 Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges.
- P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

· **Prescriptions nationales:**

· **Indications sur les restrictions de travail:** -

· **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

R35 Provoque de graves brûlures.

R5 Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.

R8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.

· **Service établissant la fiche technique:** E.S. & Q.A.

· **Références bibliographiques**

- ECDIN (Environmental Chem. Data and Information Network)
- IUCLID (International Uniform Chemical Information Database)
- NIOSH - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
- Roth - Wassergefährdende Stoffe
- Verschueren - Handbook of Environmental Data on Organic Chemicals
- Merian- Metals and their compounds in the environment.

· **Acronymes et abréviations:**

- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- ICAO: International Civil Aviation Organisation
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- DOT: US Department of Transportation
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
- Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3
- Ox. Liq. 1: Oxidising Liquids, Hazard Category 1
- Skin Corr. 1A: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1A
- Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.01.2015

Numéro de version 2

Révision: 21.01.2015

Nom du produit: Acide Perchlorique 50% < C ≤72%

(suite de la page 10)

· · Sources.

Dir. 67/548/CE, dans la dernière version valable.

Dir. 1999/45/CE, dans la dernière version valable

Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006, REACH.

Règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008, CLP, dans la dernière version valable.

Globally Harmonized System, GHS

ADR 2011

FR

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.01.2015

Numéro de version 2

Révision: 21.01.2015

Nom du produit: Acide Perchlorique 50% < C ≤72%

(suite de la page 11)

Annexe: Scénario d'exposition

- **Désignation brève du scénario d'exposition** Produits chimiques pour laboratoire
- **Secteur d'utilisation**
 - SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
 - SU9 Fabrication de substances chimiques fines
 - SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)
 - SU24 Recherche scientifique et développement
- **Catégorie du produit**
 - PC19 Intermédiaire
 - PC20 Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation
 - PC21 Substances chimiques de laboratoire
 - PC29 Produits pharmaceutiques
 - PC39 Cosmétiques, produits de soins personnels
 - PC40 Agents d'extraction
- **Catégorie du procédé**
 - PROC1 Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
 - PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
 - PROC3 Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
 - PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.
 - PROC5 Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)
 - PROC9 Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage).
 - PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.
- **Catégorie de rejet dans l'environnement**
 - ERC1 Fabrication de substances
 - ERC2 Formulation de préparations
 - ERC4 Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
 - ERC6a Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
- **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**
Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité
- **Conditions d'utilisation** Conformément aux instructions d'utilisation.
- **Durée et fréquence** 5 jours de travail/semaine.
- **Paramètres physiques**
- **Etat physique** Liquide
- **Concentration de la substance dans le mélange** La substance est le composant principal.
- **Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité**
Conformément aux instructions d'utilisation.
Inférieur à 100 g par utilisation.
- **Autres conditions d'utilisation**
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**
Aucune mesure particulière n'est requise.
Observer la section 6 de la fiche de données de sécurité (mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle).
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**
Eviter le contact avec les yeux.
Eviter le contact avec la peau.
Tenir éloigné des substances combustibles.

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.01.2015

Numéro de version 2

Révision: 21.01.2015

Nom du produit: Acide Perchlorique 50% < C ≤72%

(suite de la page 12)

- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur**
Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**
N'est pas applicable.
- **Mesures de gestion des risques**
- **Protection du travailleur**
- **Mesures de protection organisationnelles**
Aucune mesure particulière n'est requise.
Respecter une bonne hygiène industrielle.
Pour des utilisations spéciales, il est conseillé de vérifier, avec le fabricant, la résistance aux produits chimiques des gants de protection, cités ci-dessus.
- **Mesures techniques de protection** Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.
- **Mesures personnelles de protection**
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact avec la peau.
Eviter tout contact avec les yeux.
Lunettes de protection hermétiques
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/689/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.
Gants de protection
Gants en caoutchouc
- **Mesures pour la protection du consommateur** Assurer un marquage suffisant.
- **Mesures de protection de l'environnement**
- **Eau**
En règle générale, une neutralisation est nécessaire avant le déversement de l'eau usée dans la station d'épuration.
- **Mesures pour l'élimination**
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- **Procédés d'élimination**
Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale
- **Estimation de l'exposition**
- **Consommateur** N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- **Guide pour l'utilisateur en aval** Pas d'autres informations importantes disponibles.